

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU GRPFC EN DATE DU 22/02/2024

Le 22/02/2024 à 14h, les membres de l'association « GROUPEMENT REGIONAL DES PRODUCTEURS DE FOURRAGES ET DE CEREALES DE CORSE », également désignée sous le sigle GRPFC DE CORSE, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au RT 10 20230 TAGLIO-ISOLACCIO, sur convocation de Toussaint Fazi qui leur a été adressé individuellement par mail suivant les dispositions des statuts.

Sont présents :

- Toussaint FAZI,
- Ange Noel LUIGGI,
- Christian GIARETTA,
- Bastien MATTEI,
- Fabien LINDORI,
- Jean Claude GIARETTA,
- Antoine FABA,
- Pierre CRUCIANI
- René ZERENI,
- Jean Louis PAOLI,
- Laure PAOLI,
- Laurent VENTURINI,
- Jean François DOMPIETRINI,
- Maxime ROCCHI

Excusés :

- Eric BRACCI
- Jean-Luc GELORMINI

Leur présence a été notifiée conformément aux conditions du quorum exigées par les statuts. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée générale désigne Toussaint Fazi en qualité de président de séance et Yvan Mainer Dieste en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social de l'association
- Délégation de pouvoir en vue de formalités

Le président met à disposition des membres les éléments suivants :

- Un exemplaire des statuts
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Enfin la discussion est ouverte.

RESOLUTION 1 : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de l'association.

L'objet social sera à présent :

Cette association a pour but :

- De fédérer les producteurs de fourrages, de céréales à paille, maïs et oléoprotéagineux de la région Corse et favoriser leur développement économique et technique.
- D'être l'interlocuteur des pouvoirs publics en matière de représentation professionnelle.
- De proposer et facturer des prestations de services (matériel ou autre)
- De réaliser des achats et reventes d'agrofouritures (engrais, ficelles, film d'enrubannage, filet, semences, amendements,), de fourrage et de céréales.

Elle a pour mission de :

- Répondre à l'objectif des producteurs de « produire plus, produire mieux »,
- Travailler à l'adaptation des récoltes aux besoins,
- Soutenir les changements de pratiques, de techniques, d'équipements et de produits dans le respect de la triple performance : économique, environnementale et sociale,
- Contribuer au dynamisme des filières dont dépendent les débouchés des céréales et des fourrages
- Réaliser des commandes groupées

En conséquence, l'article des statuts de l'association consacré à son objet social sera modifié en ce sens.

La modification de l'objet social de l'association est effective à compter du 22/02/2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire de séance.

Le président de séance : Toussaint Fazi



Le secrétaire de séance : Mainer Dieste Yvan

